

## DELIBERATION N° 18

<p style="text-align: center;"><b>Tarifs de travaux photographiques Château-Musée et Réseau des Bibliothèques/Ludothèques</b></p>
---

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 35*

*Nombre de votants : 39*

### **LE 30 JUIN DEUX MILLE ONZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 22 juin 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°33), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°31), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°39), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (à partir de la question n°12), Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°12), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (jusqu'à la question n°33), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n°32), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n°32), Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°40), Mme EMO Céline (de la question n°1 à n°11), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à n°11), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n°34), Mme OUVRY Annie.

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n°32), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n°32), Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°40), Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°34), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël.

.../...

Mme Sabine AUDIGOU, Conseillère Municipale Déléguée, expose que par délibération n° 44 du 2 juillet 2009, le Conseil Municipal a approuvé la création de tarifs pour la réalisation de travaux photographiques au Château-Musée de Dieppe.

Par ailleurs, le fonds ancien et local de la Médiathèque Jean Renoir réalise également des travaux photographiques pour lesquels il n'existe aucun tarif. La réalisation de ces travaux se fait donc actuellement à titre gracieux.

Avec la pratique, il s'avère nécessaire d'ajuster les tarifs des travaux photographiques existants (ajustement des différentes prestations, modification de tarifs...) et dans un souci de cohérence d'élargir cette tarification aux travaux photographiques du fonds ancien et local de la Médiathèque Renoir.

Les tarifs proposés sont les suivants :

#### **Tarifs (par photographie)**

	<b>Couverture, jacquette, double page</b>	<b>Pages intérieures</b>
<b>Usage privé</b>	gratuit	
<b>Usage scientifique</b> (établissements culturels, scolaires ou associatifs)	gratuit	
<b>Usage public papier*</b> Editions commerciales de – 5000 exemplaires	80 €	40 €
<b>Usage public papier*</b> Editions commerciales de + 5000 exemplaires	120 €	60 €
<b>Usage public multimédia*</b> (CD Rom, Internet)	40 €	
<b>Prise de vue/tournage</b> (½ journée)	120 €	

\* **Réductions :**

<b>Réductions – Usage public papier ou multimédia</b>	
<b>Nombre de photographies</b>	<b>Réduction</b>
5 à 9 photographies	5 %
10 à 14 photographies	10 %
15 à 19 photographies	15 %
+ 20 photographies	20 %

Ces tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Dans le cadre de l'application de ces nouveaux tarifs, il sera mis à disposition du public des formulaires types de déclaration relatifs à l'utilisation des reproductions photographiques ainsi que les conditions générales et particulières d'utilisation de ces reproductions.

Considérant les avis formulés par les commissions n° 1 du 20 juin et n° 5 du 21 juin 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les tarifs de travaux photographiques ci-dessus, à compter du 1er juillet 2011,

- d'harmoniser les pratiques des structures culturelles en appliquant ces tarifs au fonds ancien et local de la Médiathèque Renoir,

- d'approuver les formulaires types de déclaration relatifs à l'utilisation des reproductions photographiques ainsi que les conditions générales et particulières d'utilisation de ces reproductions.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :  
Publication :  
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--